ReGG©

À L'USAGE DES JUGES COMMISSAIRES

Début 2006, j'ai développé un logiciel «ReG» pour mon usage personnel de juge commissaire. En fin d'année, le Groupe de Travail Informatique de l'association des Juges Consulaires du Tribunal du Commerce de Verviers-Eupen m'a proposé de développer ce logiciel et de l'offrir aux collègues de notre Tribunal.

Le but était de simplifier la surveillance du bon déroulement des opérations consécutives à la déclaration de faillite, à rendre plus aisées les communications avec les curateurs, les greffes et tierces personnes, à offrir une vue globale et précise de chaque dossier en cours comme de l'ensemble des dossiers pris en charge par le Juge consulaire.

Le logiciel **ReGG** tente d'être cet outil individuel d'assistance à la gestion et la surveillance de faillites.

Pour le devenir, il a besoin des remarques et suggestions que je vous invite à faire

ReGG - Logiciel de surveillance et de gestion de faillites

Conditions d'usage.

ReGG est un logiciel à part entière et fonctionne de manière totalement autonome. Il ne nécessite donc aucune autre licence ou droit d'exploitation de logiciel tiers. Il est développé au départ d'outils de développement FileMaker Pro® et livré en version exécutable (runtime). FileMaker Pro est une marque déposée aux USA par FileMaker inc. Le logiciel ReGG est et reste la propriété de Roger Nyssen Gulpen 185 B 4852 Hombourg. Il est mis à disposition de Juges Consulaires de Tribunaux de Commerce pour leur usage propre et exclusif. Il ne pourra être ni vendu ni cédé sans l'accord préalable et écrit de Roger Nyssen.

ReGG - Logiciel de surveillance et de gestion de faillites

Responsabilité.

Roger Nyssen décline toute responsabilité pour tout problème, dommage ou perte à résulter de ce logiciel ou de son usage ainsi que pour toute erreur ou omission. Tout usage de ce logiciel implique l'acceptation de ces conditions. Pour rappel, il est prudent de réaliser régulièrement des copies de sauvetage et des copies des documents.

ReGG - Logiciel de surveillance et de gestion de faillites

Installation

- Avant toute chose, imprimez ce mode d'emploi et conservez-le sous forme papier à portée de mains.
- Copier le dossier ReGG sur votre ordinateur, PC (Windows ou Linux) ou Mac. Dans ce dossier, vous trouverez un raccourci (allias in Mac) nommé «ReGG.exe» (Regg.app in Mac). L'application ReGG et les fichiers qu'il gère sont présents dans le dossier nommé «Fichier ReGG». Ne modifiez pas le contenu de ce dossier, il contient des ressources nécessaires au fonctionnement interactif du logiciel.
- Le dossier ReGG 2013 contient aussi un dossier nommé «mes faillites». Je vous suggère d'y ranger le sous-dossier propre à chaque faillite et destiné à contenir les documents qui s'y rapportent. Vous garderez ainsi tout ce qui concerne vos gestions de faillites dans un même dossier.
- Pour vos copies de sauvetage périodiques, copiez l'entièreté du dossier «ReGG 2013». En cas de problème, chaque copie sera autonome et complète, prête à fonctionner à nouveau, les données figées au jour de la copie.
- Il est également possible de conserver le dossier ReGG sur une clef USB. Ceci offrira l'avantage de pouvoir fonctionner sur différents ordinateurs (privé, travail, portable…) sans y être enregistré ni y laisser de traces.

- Lancer ReGG.exe : (ReGG.app pour les Mac)
- Après sa fenêtre de démarrage, ReGG affiche le modèle "Listing" du fichier "principal". Ce modèle reprend la liste de vos dossiers en cours. Au premier lancement, il ne contient encore qu'une seule fiche exemple.

ReGG - Logiciel de surveillance et de gestion de faillites

Bulles de commentaires.

En arrêtant le curseur sur certains éléments des modèles, le curseur se transforme en main, ceci signifie que l'élément est un "bouton" qui propose une action. En restant quelques secondes sur certains éléments, un commentaire explique la fonction ou offre quelques conseils d'utilisation. Le commentaire disparaîtra après un bref moment, mais réapparaîtra dès que le curseur sera à nouveau positionné sur l'élément. Mais avant toute chose, procédons à quelques paramétrages basiques.

ReGG - Logiciel de surveillance et de gestion de faillites

Paramétrages

ReGG a besoin d'apprendre vos préférences, identités, coordonnées et celle de votre tribunal pour lequel vous siégez. Ces données ne seront à fournir qu'une seule fois., elles seront utilisées pour chaque dossier. Vous pourrez néanmoins les modifier par la suite.

- Orthographe : Le contrôleur orthographique est réglé par défaut pour utiliser le dictionnaire français. Si vous avez des courriers en D ou en NL, vous pourrez faire l'opération suivante : menu déroulant "Édition" —> "Orthographe" —> "Installer le dictionnaire" sélectionner la langue NL ou D. Avant de quitter cette fenêtre, sélectionnez "utiliser le dico principal et le dico utilisateur"… naviguez alors vers le dossier ReGG pour PC (là où vous l'avez enregistré au départ) puis —> "Extensions" —>"Dictionnaires" —> "User.upr" ceci vous donnera la possibilité d'enregistrer des noms propres.
- Identification du juge utilisateur : Pour vous identifier et indiquer à ReGG vos adresses et coordonnées personnelles, depuis le modèle Listing, cliquez sur l'icône Juge (haut-gauche) pour ouvrir le fichier "JugE". Toutes les rubriques à fond blanc sont à modifier en fonction de vos données propres ou celles de votre tribunal. Laissez les rubriques à fond coloré inchangées pour

l'instant, par la suite, il vous sera toujours loisible de les personnaliser.

Cliquez l'icône (milieu - droite) pour obtenir des infos et possibilités complémentaires.

Notez qu'il est utile que votre adresse ne soit pas trop longue pour qu'elle puisse entrer dans le rectangle d'expéditeur de courrier visible au-dessus de l'adresse du destinataire. Si nécessaire, abrégez un rien la rubrique "rue&n°" et "localité". Ainsi "Boulevard Baudouin Thiers" pourrait devenir "Bd. B. Thiers" & "Thimister-Clermont" sera réduit à "Clermont".

ReGG mentionne en effet automatiquement votre adresse d'expéditeur dans le cadre visible des enveloppes à fenêtre, vous offrant la possibilité d'utiliser des enveloppes à fenêtre vierges. D'autre part, ReGG prépare vos courriers avec entête à votre identité pour être imprimés sur papier vierge.

Revenez au fichier principal et dans son modèle Listing, cliquez sur la fiche exemple. ReGG affiche la fiche individuelle de ce dossier. Cliquez dans la rubrique Juge et sélectionnez votre identité personnelle.

Vérifier la bonne mise en route du logiciel de messagerie électronique et l'accès à internet. (ReGG sélectionne automatiquement les logiciels mail mentionnés au dossier des préférences systèmes d'exploitation, ainsi que votre imprimante sélectionnée par défaut. Vérifier aussi le fonctionnement des enregistrements vocaux : en cas de non-fonctionnement, essayer de monter le niveau du son… toujours rien ? … c'est que le PC n'est pas doté de micro ou que son fonctionnement n'est pas bien paramétré… problème matériel (hardware) ou réglage indépendant de ReGG.

Navigation - découverte

Pour vous lancer dans la découverte de votre nouveau logiciel, retenez bien les logos suivants :

: bouton de navigation qui vous ramènera à la fiche individuelle du dossier de la faillite activée.

: bouton de navigation qui vous ramène au listing, liste de l'ensemble des dossiers des faillites que vous avez engistrées.

Je vous propose de découvrir le fichier en vous servant des boutons. Ces boutons sont parfois de simples assistants à la navigation d'un modèle à un autre, parfois ils enclenchent des opérations plus complexes. N'ayez crainte, le premier dossier est un dossier d'exemple et exercice, de plus, toutes les opérations d'envoi de mail ou d'impression de courrier sont annulables (fenêtres de dialogue avant envoi et avant impression). Vous ne risquez donc pas grand-chose…

Quelques précisions

A l'ouverture, si votre écran le permet, vous pouvez agrandir la fenêtre en cliquant sur «+» dans son coin inférieur gauche. ReGG conservera ce format durant toute votre session.

Le n° d'ordre commence par défaut par vos initiales suivies du millésime et se termine par un chiffre en 3 positions. Ce dernier chiffre en 3 positions ne conditionne pas l'ordre de tri (conditionné par défaut par la date du jugement de faillite. Vous pouvez modifier cette numérotation à volonté, voire, la remplacer par votre numérotation personnelle.

L'impression et la messagerie sont pilotées par ReGG qui identifiera vos logiciels de messagerie et imprimantes préférées et en fera usage.

Si vous disposez d'un logiciel d'impression de documents au format PDF (Adobe Acrobat X Pro® par exemple, souvent réservé à un usage pro, de par sa valeur, il existe des logiciels moins chers - partagiciel ou même graticiels exemple PDFCreator), il vous sera loisible de joindre de tels documents aux mails créés sous ReGG. Les Mac sont équipés d'origine de cette faculté de produire des PDF. Notez que la fonction de création automatique d'un *"courrier à joindre en PDF"* (type lettre de format PDF) n'est pas possible en version Runtime. Les boutons proposant la création automatisée de PDF ne sont donc pas en mesure d'effectuer ces tâches si vous disposez d'une version ReGG Runtime (exécutable). Navré pour cet inconvénient

Pour la lecture de documents de format PDF, vous devez disposer d'un logiciel récent et adapté à votre ordinateur et son système d'exploitation. Beaucoup l'ont, pour les autres, vous trouverez la version gratuite la plus récente adaptée à votre ordinateur à l'adresse suivante : http://get.adobe.com/fr/reader/. N'hésitez pas à vous doter de la version la plus récente, c'est facile à installer (il suffit de suivre quelques indications très simples) et gratuit.

Son & bloc note vocal

ReGG est en mesure d'enregistrer du son et de vous le faire réentendre. Beaucoup d'ordinateurs disposent d'un microphone (tous les Mac et certains PC récents), mais encore faut-il que votre micro soit activé. Beaucoup d'ordinateurs sont aptes à diffuser du son, mais encore faut-il que le volume du son soit suffisamment élevé. Pour les PC non équipés de son, il semble probable qu'un tel équipement devrait être possible à moindres frais.

La rubrique (haut - droite) du modèle Fiche offre déjà la possibilité de consigner des notes-mémo écrites, propres à ce dossier. La rubrique de ce modèle Fiche offre la même possibilité sous forme de mémo vocal. Il constitue donc une sorte de dictaphone. Pour en obtenir le mode d'emploi, cliquez le point d'interrogation proche.

Courriers et courriels

ReGG crée des documents "papier" (lettre ou fax) que des documents électroniques (mails simples ou mails avec document joint en format PDF). A chacun de choisir le mode le plus approprié au cas et à ses habitudes et préférences.

Pour conserver des copies, chacun agira de même. Retenons cependant que si ReGG nous propose de nous aider à leur confection, il n'a aucune prétention de stocker les documents envoyés. A chacun de concevoir son mode préféré : copie papier, copie PDF dans un dossier informatique par Faillite, copie des mails envoyés au niveau de son logiciel de messagerie (Outlook, Mail…). Au niveau du logiciel ReGG, seul le dernier courrier confectionné sera conservé; il sera mis à jour (remplacé) par l'édition d'un éventuel courrier ultérieur. J'insiste : **ReGG n'est pas conçu pour conserver des copies des courriers et courriels qu'il émet**. Il nous semble d'ailleurs prudent de conserver des copies dans des dossiers papier ou informatiques (ou les deux), indépendamment du logiciel ReGG. La même vigilance nous dicte de faire des copies régulières de ReGG, soit des copies récentes du dossier complet sur un support indépendant (CD, disque dur, clef USB…). Le dossier complet et sa copie sont autant d'unités indépendantes : tant le logiciel que les données y sont consignées. Le tout ne représente pas trop de volume (± 150 à maximum 200 Megabite, 3 dictionnaires orthographiques compris !).

Copie des Courriels simples : ReGG n'enregistre pas de copie des mails qu'il confectionne. Néanmoins, vous les retrouverez dans votre logiciel de messagerie et pourrez soit les y conserver parmi tous les messages envoyés, ou les ranger

dans un dossier spécial, ou les enregistrer dans un dossier spécifique créé pour la faillite en question. Certains préféreront même les imprimer pour les conserver sous forme papier. Ici aussi, chacun agira de manière individuelle et se souviendra que ReGG n'est nullement conçu pour conserver des copies de courriers imprimés ou envoyés au travers de la toile (du web comme disent les anglophones).

ReGG vous propose de conserver vos textes habituels, vos documents standards, vos formules coutumières à portée de main… ou plutôt de souris.
Dans certains modèles de courriers, sur le côté droit du corps du corps du texte, vous trouverez 3 séries de conteneurs. Ils contiennent déjà des textes standards, habituels. Vous les retrouverez disponibles et identiques dans chaque dossier de faillite.
Ils sont destinés à vous faciliter la rédaction de lettres souvent pareilles ou, à tout le moins, semblables.
Vous pouvez bien sûr les personnaliser, en supprimer certains, en ajouter d'autres (jusqu'à 30 textes). Ces textes seront ainsi adaptés en fonction de vos termes habituels, de vos expressions préférées…
Chaque conteneur peut receler des textes de longueurs infinies. Il vous en montre le début. En le cliquant, il s'étend jusqu'à vous montrer l'intégralité du texte qu'il contient et le sélectionne.
Pour utiliser ces textes standards, cliquez le texte choisi, et copier-coller-le dans le corps de la lettre. Plus simple encore, cliquez le texte convoité et, sans lâcher la souris, glisser-le.
Là, il vous sera loisible de le modifier à volonté. Les transformations réalisées dans les textes du corps de la lettre n'influenceront que le texte de ce seul courrier particulier à la faillite en question.
Par contre, toute modification du texte des conteneurs se retrouvera dans chacun de vos dossiers de faillite. Dès lors, ne faites de modifications dans les conteneurs que si vous estimez que ces adaptations reflètent mieux les textes standards qui vous sont propres et que vous apprécieriez retrouver dans chaque courrier à venir.

ReGG - Logiciel de surveillance et de gestion de faillites

Photos - graphiques - films

ReGG est en mesure de stocker des fichiers graphiques : photos, images, dessins, animations, films… Il accepte, affiche et restitue les formats de type PDF, png, jpg, gif, pct, ppt, eps, tpx,, tif, bmp, mpg, avi, Macromedia Flash 5, QuickTime et d'autres.

Le modèle de stockage, accessible par le bouton

de l'onglet «Gérer» vous offre la possibilité d'enregistrer j'usqu'à 30 photos, graphiques, fichiers divers… et 30 enregistrements sonores.

ReGG - Logiciel de surveillance et de gestion de faillites

Pour enregistrer un fichier sous ReGG 2013/10,

deux possibilités vous sont offertes : soit stocker le fichier lui-même, soit ne stocker que sa référence. Je vous conseille cette dernière possibilité, elle évitera d'alourdir votre logiciel. Ainsi, un double clic sur la référence et ReGG invitera son logiciel auteur à vous l'ouvrir. Dans ce dernier cas, il y aura lieu de conserver le document original (in dossier «Mes Faillites» par exemple) puisque ReGG n'a été invité qu'à stocker sa référence, non le fichier lui-même.
Si vous disposez d'un micro, vous pourrez consigner vos commentaires et notes vocales dans le modèle de stockage. Pour ce faire, suivez les indications qui apparaissent dès que le curseur survole les rubriques de stockage.

ReGG - Logiciel de surveillance et de gestion de faillites

Pour enregistrer un document sous ReGG2013/12

Il suffit de glisser-déposer ou copier-coller le document dans une rubrique. Si nécessaire, ReGG créera un sous-dossier au nom de la faillite dans le dossier *Files (présent dans le dossier ReGG)/Regor veillitE/Mes Faillites*. Ceci vous économisera bien des opérations. Pour plus de renseignements, cliquez les points d'interrogation proches des rubriques prévues pour enregistrer les documents.

ReGG - Logiciel de surveillance et de gestion de faillites

Mot de passe

ReGG offre la possibilité de restreindre l'accès par mot de passe : Menu "Fichier" -…"Modifier mot de passe…". Ce mot de passe est à retenir absolument, il n'y aura plus aucun moyen d'accéder aux données enregistrées sans le connaître.

ReGG - Logiciel de surveillance et de gestion de faillites

Import-export de faillites

d'un logiciel ReGGou d'un tableau Excel :
En cas de reprise de dossiers d'un confrère ou en cas de passage à une version plus récente de ReGG, ReGG vous offre la facilité de pouvoir importer des fiches de faillites contenues dans d'autres ReGG. Pour cela : menu "Fichier"… "Importer des faillites d'un autre ReGG" puis suivre les instructions apparaissant à l'écran. De la même manière, au départ du menu «Fichier» on pourra exporter des faillites aisément vers un dossier Excel (création de listings divers). Pour cela, faites d'abord une sélection des faillites à exporter, effectuez une recherche depuis le modèle «Liste des Faillites» (logo ? de ce modèle) .

Roger Nyssen et
Les membres du Groupe de Travail Informatique
de l'Association des Juges Consulaires du
Tribunal de Commerce de Verviers-Eupen
vous souhaitent de faire un bon usage de votre ReGG

En cas de besoin d'assistance technique, ou de problème, contactez exclusivement le membre du Groupe de travail qui vous a été désigné ou qui vous a confié ReGG.
Consultez aussi la page «Foire Aux Questions - Frequently Asked Questions» du site Internet

www.regg.be